SCANDALE au Jugendamt Wesel – Acte II
Paris le 7 décembre 2004

Les enfants des mères étrangères consignés par les petits fonctionnaires des Jugendämter

Dans l'affaire Gebara les langues se délient.
Les petits fonctionnaires du Jugendamt Wesel couvrent depuis longtemps et par simple appât du gain, semble-t-il, les machinations de sa nourrice employée, Madame Beate Schröder.

Ainsi, selon les premiers témoignages de la communauté locale, Mme Schröder aurait déjà adopté de force un enfant d'une mère étrangère grâce au soutien actif du Jugendamt local, pour en tirer un profit financier et faire de cet enfant "un vrai petit allemand".

L'enfant Marina, 14 ans, est le bouc-émissaire de la famille Schröder. Monsieur Schröder ne cesse de l'insulter et de le taper. L'enfant n'a jamais reçu un seul vêtement neuf. Le chien de la maison est mieux traité, il va au salon pour chien. Tout cela avec l'accord du Jugendamt ?

Bien que Mme Schröder ne soit pas autorisée à travailler parce qu'elle a la garde de l'enfant placé de force par l'administration allemande, elle se rend régulièrement au travail. Travaille-t-elle aussi avec l'accord du Jugendamt local ?

Le cas de ce type de nourrices allemandes ne semble pas être un cas unique et regrettable (bedauernswerter Einzelfall) comme nous l'affirment toujours les responsables politiques allemands, toute couleur politique confondue. Bien au contraire, nous connaissons beaucoup d'autres cas de cette nature.

Cela nous amène à poser publiquement les questions suivantes;

Quels sont les objectifs NON AVOUES que poursuivent les Jugendämter de la RFA ?

Ont-ils reçu des politiques la mission SECRETE de prévenir tout départ de mères étrangères, en donnant l'un de leurs enfants à l'adoption contrainte dans une famille allemande parce qu'elles ont, par naïveté ou par innocence, déclaré aux petits fonctionnaires du Jugendamt leur intention de retourner au pays après le divorce ?

Qui connaît aujourd'hui en RFA, le pays de mon père, la mission secrète que le régime avait confié aux sœurs brunes des Jugendämter ? Devons-nous publier ces ordonnances secrètes ?

Qui tirera dans la RFA de 2004 les parallélismes évidents avec la situation actuelle pour démasquer et abolir ces pratiques d'un autre temps, au lieu de se laisser empêtrer dans des discussions sans fin, qui n'ont pour objet que de dissimuler par des propos vides de bon sens le vrai problème allemand, à savoir le contrôle de la famille et des enfants par les fonctionnaires du Jugendamt ?

Olivier Karrer
Vice-président du CEED
Paris

email: olivierkarrer@hotmail.com

Contact Mme Gebara: joumanagebara@aol.com